

**APPEL A CANDIDATURE
2019**

Appel à manifestation d'intérêt d'évaluateurs

**APPEL A CANDIDATURE AUPRES DES ÉVALUATEURS POUR TROIS
APPELS A PROJETS SUR LES TERRITOIRES ULTRAMARINS**

(mise à jour au 10/07/2019)



Service à compétence nationale
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13 - Tél. : 01 40 45 90 00
www.injep.fr
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

I. CONTEXTE ET MODALITES OPERATIONNELLES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) lance **trois appels à projets** sur les territoires ultramarins en 2019 . Un appel à manifestation d'intérêt des équipes d'évaluation est lancé. Les deux premières vagues d'appel à projets ont déjà été lancées. Pour le troisième appel à projets, une nouvelle procédure est mise en place.

Les deux premiers appels à projets sont déjà bien avancés via la plateforme en ligne « Démarches simplifiées » :

- pour le premier appel à projets, quatre expérimentations ont d'ores et déjà été sélectionnées ;
- le deuxième appel à projets, dont la première phase de lancement est close depuis le 15 mai 2019, concerne l'île de la Réunion. Les futures structures évaluatrices de ces projets ont candidaté via la plateforme en ligne « Démarches simplifiées » ;

La plateforme en ligne « Démarches simplifiées » restera l'outil utilisé pour le suivi de ces deux premiers appels à projets.

- le troisième appel à projets à l'attention de tous les autres territoires ultra-marins est lancé. L'APDOM6 Santé a pour objectif d'expérimenter des dispositifs innovants pour les jeunes en matière de santé. A l'occasion du lancement de cet appel à projets, **nous changeons d'interface avec la mise en place de l'« extranet du FEJ », une application propre à notre structure et nous permettant un suivi des projets sur le long terme.** Par conséquent la procédure évolue pour les évaluateurs qui souhaitent se positionner et candidater pour le troisième appel à projets, vous devez **nécessairement** compléter un dossier de candidature sur <https://extranet-fejjeunes.gouv.fr/> **avant le 30 septembre 2019 à midi.**

Les évaluateurs, au regard de leur compétences, pourront être sélectionnés pour évaluer un ou plusieurs projets. La durée de mise en œuvre des projets (évaluation incluse) se situera entre 2 et 3 ans.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux équipes d'évaluations faisant partie de laboratoires publics ou privés (université, institut et centre de recherche, cabinet, bureau d'études, etc...). Les structures ayant une **maitrise des méthodes d'évaluations, une connaissance des territoires d'Outre-mer, ainsi qu'une expérience d'évaluation de politiques de jeunesse,** sont appelés à se porter candidates pour évaluer les futures expérimentations.

Cet appel à projets se déroulera selon le phasage suivant :

▪ 1- Sélection des évaluateurs potentiels

Lors de la première phase, la structure évaluatrice manifestera son intention à évaluer un projet se déroulant sur un ou plusieurs territoires d'Outre-mer pour une durée de 2 à 3 ans. Le dossier d'intention d'évaluation devra être renseigné sur l'« [extranet du FEJ](#) » au plus tard **avant le 30 septembre 2019 à midi.** Une fois votre compte d'évaluateur créé sur cet espace, vous pourrez remplir le formulaire relatif à l'appel à candidature d'évaluateurs pour l'APDOM6 Santé. Si vous avez déjà candidaté pour les deux premiers appels à projets sur « Démarches simplifiées », vous devez tout de même nécessairement compléter un dossier de candidature sur l'« [extranet du FEJ](#) ».

- 2- Mise en contact des porteurs de projets et des évaluateurs

Parallèlement, à la sélection des équipes d'évaluation par le FEJ, les porteurs de projets sont sélectionnés par le FEJ. En effet, chaque expérimentation est portée par un binôme porteur de projet / évaluateur proposé par le FEJ, les porteurs de projets sélectionnés et les évaluateurs retenus seront invités à entrer en contact et à renseigner un dossier commun dont la trame leur sera transmise par le FEJ.

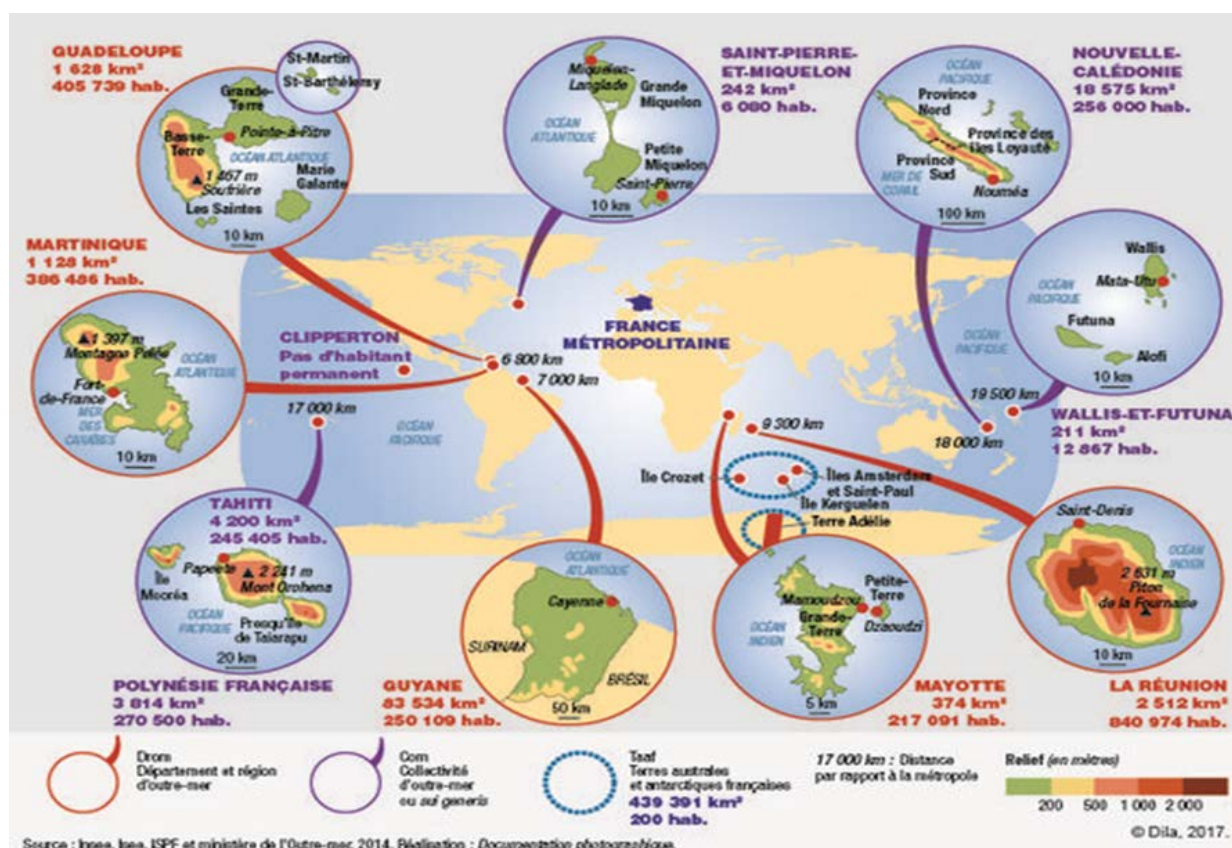
- 3- Sélection finale des expérimentations

Lors de la seconde phase, la structure porteuse du projet et l'évaluateur présenteront leur projet d'expérimentation (programme d'actions et protocole d'évaluation).

La sélection finale des projets d'expérimentation sera opérée par des jurys au niveau de chaque territoire ultramarin.

II. CONTEXTE ET CARACTERISTIQUES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les territoires ultramarins se caractérisent par leur important éloignement de la France métropolitaine et les uns des autres (océan Atlantique, océan Pacifique, océan Indien, Antilles). Ils se composent de cinq Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) et de six Collectivités d'Outre-Mer (COM) (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon et Wallis-et-Futuna).



Les territoires ultramarins français

Source : Documentation Photographique (n° 8116, mars-avril 2017)

1. Quelques caractéristiques des territoires ultramarins

Les territoires ultramarins comptent **2,7 millions d'habitants** selon les derniers chiffres du recensement publiés en 2018 par l'INSEE, dont 2,1 millions dans les Départements et Régions d'Outre-Mer : la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, la Guyane et Mayotte.

Les régions et collectivités d'Outre-mer (DROM-COM) « ne forment pas un ensemble homogène, mais partagent un statut commun et des caractéristiques qui les distinguent des autres régions françaises » (Temporal, 2017, p. 7), en particulier parce que les enjeux liés à la jeunesse y sont extrêmement importants. Les territoires d'Outre-mer possèdent des caractéristiques spécifiques inscrites dans des contextes locaux particuliers (administration territoriale, économiques, sociales, culturelles) qui les différencient des régions métropolitaines et font que « les territoires ultra-marins s'opposent tantôt aux régions métropolitaines, tantôt aux territoires environnants, ou marquent de fortes différences entre eux. » (Gonzalez, de Saint Pol, 2014, p. 6). Certaines difficultés socioéconomiques sont communes et transversales aux territoires ultramarins et montrent des écarts importants entre ces territoires et ceux de la métropole. Les taux de pauvreté sont particulièrement importants sur ces territoires, en particulier sur les départements où les taux d'illettrisme augmentent. Ainsi, 44 % des Guyanais (Jeanne-Rose, Clarenc, 2015) et 84 % des Mahorais (INSEE, enquête « Budget de famille à Mayotte », 2014) vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

2. Une population jeune dans les territoires ultramarins

Les départements ultramarins se caractérisent par la part importante de la population jeune. En effet, **67,5%** des mahorais, **57,6%** des guyanais et **46%** des réunionnais ont moins de 30 ans. La part des jeunes de moins de 30 ans en Guadeloupe (**38,4%**) et en Martinique (**36%**) reste proche de la France métropolitaine (**36,5%**).

Les jeunes ultramarins ont en commun d'être confrontés à de nombreuses difficultés économiques et sociales à différentes étapes de leurs parcours, de la scolarité jusqu'à l'insertion professionnelle.

En effet, bien qu'il existe des disparités entre les territoires d'outre-mer eux-mêmes, les taux d'illettrisme, de chômage, de pauvreté ou encore des problèmes sanitaires et des conduites à risques (obésité, grossesses précoces, suicides)¹ demeurent beaucoup plus élevés que dans les régions métropolitaines. Les difficultés rencontrées par les jeunes sont liées les unes aux autres. L'illettrisme², le faible niveau de maîtrise des compétences de base entraînent l'échec scolaire, l'abandon précoce ou encore le faible niveau de diplôme des élèves. A moyen terme, ces difficultés deviennent des obstacles à l'insertion professionnelle, dans un contexte économique peu favorable : « les faibles qualifications alimentent un chômage de masse, mais en même temps, pourquoi se former si dans une grande partie des cas on s'attend à passer par la case chômage ? » (Maurin, Bernier, 2013, p. 4).

Ainsi, le taux de chômage, extrêmement élevé, touche **53 %** des moins de 25 ans en Guadeloupe (Insee Analyses Guadeloupe, n° 29, 2018), plus de **50%** en Martinique (Insee Analyses Martinique, n°25, 2018) et plus de **57 %** à La Réunion (Dossier complet, Département de La Réunion (974), 2018) contre **20,7 %** en France métropolitaine (INSEE, Informations Rapides, 2018). Ces résultats sont la conséquence de ces différentes difficultés, auxquelles viennent s'ajouter un contexte fait d'offres

¹<http://injep.fr/publication/illettrisme-insertion-professionnelle-sante-des-defis-pour-les-politiques-de-jeunesse-en-outre-mer/>

²<http://injep.fr/publication/coeducation-et-confiance-en-soi-des-leviers-pour-lutter-contre-lillettrisme-des-jeunes-ultramarins/>

d'emploi insuffisantes, de surplus de demande de travail, d'incompatibilité du système de formation et/ou des réseaux de transports (L'Horty, 2014).

Il est important de rappeler dès à présent qu'il n'existe pas une jeunesse, mais des « jeunes plurielles » dans chaque territoire ultramarin. En effet, les contextes familiaux, territoriaux, communautaires, sociaux, culturels diffèrent, même à l'échelle d'un territoire, comme nous l'expliquent Stéphanie Morel et Sarah Maire (2014), qui décrivent une « jeunesse réunionnaise en une mosaïque de conditions et de trajectoires différenciées » (Morel, Maire, 2014, p. 119). De manière générale, les jeunes ultramarins partagent un certain nombre de difficultés communes aux autres jeunes de la métropole, c'est notamment le cas pour les difficultés d'insertion professionnelle. Cependant, ils se démarquent en ayant des problèmes spécifiques liés à la géographie des territoires d'outre-mer, l'insularité des territoires impliquant des formes de mobilités particulières des jeunes. S'ajoutent à cela des difficultés inhérentes à chaque territoire ultramarin avec, par exemple, les questions de la place des langues et de la reconnaissance des cultures locales.

III. CRITERES DE SELECTION POUR LES EVALUATEURS

L'évaluation devra s'appuyer sur une **méthodologie rigoureuse et adaptée** à un projet réalisé sur un ou des territoires ultramarins.

Les **critères de sélection** des évaluateurs reposeront donc principalement sur :

- Une expérience dans le domaine de l'**évaluation de politiques publiques, d'expérimentations sociales ou/et de dispositifs jeunesse** ;
- Une bonne maîtrise des **méthodes d'évaluations**³ ;
- Une **capacité à adapter** la méthode d'évaluation à la temporalité d'un projet, au nombre de bénéficiaires, aux contextes locaux, etc... afin de **produire des résultats utiles et utilisables par les porteurs de projets et les décideurs politiques** ;
- Une bonne **connaissance des territoires ultramarins**. Il est demandé aux évaluateurs candidats de **se positionner** sur la ou les zones géographiques sur lesquelles ils souhaitent intervenir ;
- Une expérience de recherche ou d'évaluation sur les **problématiques spécifiques aux territoires d'Outre-mer et aux jeunes ultramarins** ;
- Si le laboratoire/cabinet n'est pas basé sur le territoire sur lequel se déroulera le projet, il pourra faire appel à des **compétences complémentaires sur le territoire** (partenariat avec des chercheurs, consultants, évaluateurs locaux) pour mener à bien l'évaluation ;
- Une connaissance des **politiques de jeunesse**.

IV. INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Compte tenu du cadencement des appels à projets, l'**objectif du présent appel à manifestation d'intérêt est de constituer un vivier d'équipes d'évaluation mobilisables sur un ou plusieurs projets**. Les équipes d'évaluation se verront demander la confirmation de leur intérêt et de leur capacité à

³Pour plus d'information concernant les méthodes d'évaluation dans les expérimentations sociales, nous vous renvoyons au « Guide méthodologique relatif aux évaluations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse » (http://www.experimentationjeunes.gouv.fr/IMG/pdf/methodes_evaluation_experimentation_guide_v2-180611-def_tsp.pdf) et à la fiche repère « L'expérimentation sociale : étapes et méthodes d'évaluation » (<http://injep.fr/publication/lexperimentation-sociale-etapes-et-methodes-devaluation/>)

évaluer à mesure de la publication des appels à projets qui seront consultables sur le site www.experimentationjeunes.gouv.fr.

Enfin, pour rappel aux futurs évaluateurs retenus : la contribution du FEJ ne pourra pas excéder **80 % du budget prévisionnel** de l'évaluation. Les évaluateurs devront donc mobiliser d'autres partenaires, présenter des cofinancements. Ils pourront également valoriser une partie des ressources propres qu'ils entendent mobiliser sur l'expérimentation (temps imparti par les salariés et bénévoles au projet, mise à disposition de locaux par exemple).

BIBLIOGRAPHIE

Demougeot L., 2018a, « Enquête emploi en continu en Guadeloupe. Le chômage diminue en 2017 », *INSEE Analyses Guadeloupe*, n° 29 (www.insee.fr/fr/statistiques/3532084).

Demougeot L., 2018b, « Enquête emploi en continu en Martinique. Le chômage est stable en 2017 », *INSEE Analyses Martinique*, n° 25 (www.insee.fr/fr/statistiques/3532055).

Gonzalez L., Saint Pol T. de, 2014, « Présentation du dossier », *Revue française des affaires sociales*, n°4, p. 5-11.

INSEE, 2018a, « Dossier complet. Département de la Réunion (974) », *INSEE Chiffres détaillés* (www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-974#chiffre-cle-3).

INSEE, 2018b, « Le taux de chômage diminue de 0,7 point au quatrième trimestre 2017 », *Informations rapides*, n° 38 (www.insee.fr/fr/statistiques/3326105#titre-bloc-1).

INSEE, 2018, « Les résultats du recensement de la population » (www.insee.fr/fr/information/2008354)

James S., Kerivel A., Abderemane Cheik A-S., 2018, « Coéducation et confiance en soi : des leviers pour lutter contre l'illettrisme des jeunes ultramarins », *INJEP Analyses & synthèses*, n°14, juin (www.injep.fr/sites/default/files/documents/ias14_coeducation_et_confiance_en_soi.pdf)

James S., 2018, *Illettrisme, insertion professionnelle, santé : des défis pour les politiques de jeunesse en outre-mer. Enseignements des évaluations d'expérimentations*, INJEP Note & rapports/Note thématique.

Kerivel A., James S., 2018, « L'expérimentation sociale : étapes et méthodes d'évaluation », INJEP/Fiches repères.

L'Horty, Y., 2014, « La persistance du chômage ultramarin : un problème aux causes multiples », *Revue française des affaires sociales*, n°4, p. 114-135.

Maurin L., Bernier M., 2013, « Des départements d'outre-mer marqués par les difficultés sociales et les inégalités », *Compas études*, n°9, p. 4 (www.inegalites.fr/IMG/pdf/compasetudes9_octobre2013_2.pdf).

Morel S., Maire S., 2014, « La jeunesse à La Réunion, une mise en prospective ». *Informations sociales*, n° 186, p. 118-124 (www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-118.htm).

Temporal, F., 2017, « Les jeunes ultramarins : quelle(s) réalité(s) ? », in Leroux C., Ihaddadene F. (coord.), *Regards sur la mobilité internationale des jeunes d'outre-mer*, Paris, INJEP/Cahiers de l'action, n°49, p. 7-17.